

Délibération n° 2024 – IV - 003

Désignation des délégués représentant le SYMBHI à l'EPTB Isère

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée – pouvoir donné à Mr Revil
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé – pouvoir donné à Mr Revil
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé – pouvoir donné à Mr Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charley	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
CCT : Claude Didier

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais /
Cécile Albano, Pôle administratif / Agathe Cheritat, Pôle administratif / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Brice Noirrot, UT Drac / Anne-
Sophie Drouet, UT Grésivaudan

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-12, et R.213-49.

Vu l'arrêté N°24-095 en date du 23 mai 2024 et ses annexes, de Madame la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Isère

Vu le courrier de notification de Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Rhône Méditerranée et ses annexes en date du 23 mai 2024 qui demande aux collectivités, EPCI et Syndicats mixtes titulaires de la compétence GEMAPI de se prononcer sur le projet de périmètre d'intervention de l'EPTB Isère, sur les statuts et les annexes du futur syndicat mixte ouvert porteur de cet établissement ainsi que sur leur adhésion à ce dernier.

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) figure dans la liste des membres indiquée dans les statuts et leurs annexes de l'EPTB Isère et que l'article 8-1 « Composition du comité syndical » des statuts de l'EPTB Isère prévoit que chaque membre adhérent à l'EPTB Isère doit désigner via délibération, un délégué et un suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Gilles Strappazon en tant que délégué titulaire à l'EPTB Isère,
- Monsieur Fabien Mulyk en tant que délégué suppléant à l'EPTB Isère.

Ces désignations seront effectives à compter de la date de publication de l'arrêté interpréfectoral portant création de l'EPTB.

Fait à Grenoble, le 24 juin 2024

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk